



Demande de titre sejour a la prefecture

Par **adel29**, le **11/11/2008 à 13:23**

je suis en situation irreguliere,j avais fait une demande de titre de sejour avec promesse d'embouche qui etait rejete de la part de la prefecture et qui donne automatiquement un visa de quitter le territoire,,et maintenant j'ai l'intention de faire une autre demande apres mon mariage avec une francaise privu pour moi de janvier,,g peur qu'il soit rejete aussi a cause de la demande de quitter le territoire,,j attend votre conseil,merci

Par **avocat droit public**, le **11/11/2008 à 16:57**

Vous pouvez vous marier en France même si vous êtes en situation irrégulière.
Néanmoins, dans votre cas, vous faites l'objet d'une obligation de quitter le territoire français et votre projet de mariage risque d'être compromis. Il sera en effet perçu comme dilatoire.
Il faudrait que vous contestiez l'obligation de quitter le territoire français auprès du tribunal administratif, de préférence par le biais d'un avocat. Vous avez un mois pour le faire.
Eric HALPERN
Avocat à la Cour
<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **brima**, le **28/11/2008 à 14:32**

salu ,je suis un peu dans le meme cas que toi ;en fait ce qui m'enerve le plus j'ai plusieurs possibilités de régularisation
1 eremen , je suis malade et mes deux medecins m'ont fait des attestations pour aller demander un titre de sejour en tant que etranger malade
2ieme ,ma copine française est enceinte de quelques mois et on a prévu de se marier
3ieme j'ai un CDI et sur un domaine de la restauration et sur chacune de ces cas c'est reel ya aucune tricheries

,mais voila comme avan de faire toutes ses demarches jai un oqtf jai peur que la prefcture ne veille rien comprendre nla jai meme peur pour aller recuperer un dossier a la prefecture